



N°2 - AVRIL 2021

A photograph of a stadium under renovation. A large concrete wall is being built, with a forklift visible behind it. The ground is dirt and there are some trees in the background. The sky is clear and blue.

**LE STADE S'OFFRE
UNE COUPE DE
PRINTEMPS**



VOS ÉLUS MUNICIPAUX

Le Conseil Municipal



Maire : Patrick Poisot

Délégué de Marles auprès de la Communauté de Communes du Val Briard (CCVB)



1er Adjoint : Michel Lacas

- Finances, budgets et exécution budgétaire,
- Urbanisme de planification,
- Réglementation relative à la publicité,
- Sécurité,
- Gestion des listes électorales,
- Actions auprès de la jeunesse,
- Relations avec La Poste (agence postale).



2ème Adjointe : Nadine Stubbé

- Déléguée de Marles-en-Brie auprès de la Communauté de Communes du Val Briard (C.C.V.B.),
- Travaux,
- Relation avec les experts,
- Visite de sécurité des bâtiments et suivis des commissions de sécurité.



3ème Adjoint : Arnaud Fabre

- Animations sportives, culturelles et festives,
- Relations avec les associations,
- Communication et information.



4ème Adjointe : Michèle Benech

- Enseignement du 1er degré,
- Représentation de la commune auprès des lycéens et collégiens du secteur,
- Services périscolaires,
- Action sociale,
- Actions en faveur des seniors,
- Gestion des listes électorales.



5ème Adjoint : Stéphane Bonnel

- Espaces verts,
- Développement durable,
- Cimetière,
- Relations avec la sécurité civile, la défense nationale, la gendarmerie nationale et les services d'incendie et de secours,
- Patrimoine,
- Suivi de la politique culturelle de la commune,
- Cérémonies,
- Transport.

Les conseillers municipaux de la majorité*

- Christophe PALLEZ
- Sylvie CHEVALIER
- Éric PIASECKI
- Caroline VERTON
- Patrice GASTON
- Sandrine ROBINET
- Julia GOMES
- Manuel CORTES
- Delphine SANCHEZ

Les conseillers municipaux de l'opposition*

- Philippe DELATRE
- Daisy COCQUET
- Luis NORINHA
- Greta BOCKLER

HORAIRES DE LA MAIRIE

ACCUEIL DU PUBLIC

Mairie / Agence Postale

Lundi, mardi, mercredi, jeudi, vendredi,
samedi
9h00 / 12h00

Mairie uniquement

Vendredi
13h30 / 17h30

PERMANENCE TÉLÉPHONIQUE

01 64 42 55 80

Lundi, mardi, jeudi, vendredi
9h00 / 12h00 et 13h30 / 17h30

Mercredi et samedi
9h00 / 12h00

**FERMETURE
MERCREDI ET SAMEDI
À PARTIR DE 12H00**

DIRECTEUR DE LA PUBLICATION

P. POISOT

RÉDACTION / MAQUETTE

C. HUBERT

CRÉDITS PHOTOS / IMAGES

C. HUBERT, A. FABRE

freepng.fr

IMPRESSION

LES PRESSES DU LION, Lognes



www.marles-en-brie.fr

* L'ordre du tableau des conseillers municipaux est déterminé :
1° Par ancienneté de leur élection, depuis le dernier renouvellement intégral du conseil municipal ;
2° Entre conseillers élus le même jour, par le plus grand nombre de suffrages obtenus ;
3° Et, à égalité de voix, par priorité d'âge.
Article L2121-1 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT)



ÉDITO

LE MOT DU MAIRE

Chères Marloises et chers Marlois,

Le printemps a fait son apparition. J'espère que l'arrivée des beaux jours nous permettra de mieux affronter les difficultés de la vie.

Malgré la crise sanitaire et les contraintes associées, mes conseillers et moi-même continuons à faire avancer des projets. Nous travaillons pour améliorer le bien-être et la sécurité des habitants de notre commune. Voici quelques éléments :

- => L'enfouissement des réseaux rue de la Croix Saint-Pierre,
- => La réfection de trottoir rue Caron,
- => Une vigilance sur les dépôts de permis de construire.

Nous menons également des réflexions pour organiser la fête de la musique et le feu d'artifice du 14 Juillet car nous avons plus que jamais l'envie, la volonté et l'impatience de lancer de nouvelles manifestations qui permettront de nous réunir à nouveau dans de bonnes conditions.

Encourager les activités physiques et sportives est une préoccupation de la commune. C'est pourquoi un city-stade et un espace de sport santé vont très bientôt être installés sur l'espace du stade Jacques Sabatier de Marles. La rénovation du court de tennis sera également effectuée ainsi que celle du terrain de boules sur la place de la mairie.

Je profite de cet éditto pour mobiliser notre jeunesse marloise. Nous avons besoin de vous pour améliorer l'offre « jeunesse » sous forme d'article dans cette Gazette, voire même pour un conseil municipal.

Un espace d'habitations va voir le jour sur la propriété de la Famille Hardy (à l'Enclave de Marles) dans le respect du P.L.U. et avec notre bienveillance. La création d'une aire de jeux sera intégrée au projet.

Les actions liées au recrutement d'un médecin sont toujours en cours

Des articles dans la presse régionale ont été diffusés. Nous allons également nous rapprocher de la presse nationale.

Ces quelques lignes pour vous dire que nous surmonterons ensemble cette crise, qu'après la pluie, le beau temps et que demain, Marles-en-Brie vous semblera encore plus attractive et conviviale. Je vous souhaite le meilleur printemps possible et une bonne lecture.

Patrick Poisot

SOMMAIRE :

Vos élus municipaux	page 2
Édito - Le mot du maire	page 3
Commissions municipales	page 4
Projets - Perspectives	page 6
Paroles de Jeunes	page 7
Travaux - Aménagement	page 8
Infos Pratiques	page 12
Civisme - Bien vivre ensemble	page 14
Coup d'oeil sur...	page 18
Tribune libre de l'opposition	page 19
N° utiles / Urgences	page 20

COMMISSIONS MUNICIPALES

Commission municipale : Travaux.

- Nadine STUBBÉ,
- Michèle BENECH,
- Stéphane BONNEL,
- Éric PIASECKI,
- Patrice GASTON,
- Sandrine ROBINET,
- Philippe DELATTRE,
- Luis NORINHA.

Commission municipale : Finances et Budget.

- Michel LACAS,
- Christophe PALLEZ,
- Sandrine ROBINET,
- Greta BOCKLER.

Commission municipale : Scolaires et Péricolaires.

- Michèle BENECH,
- Delphine SANCHEZ,
- Daisy COCQUET.

Commission municipale : Plan Local d'Urbanisme et documents d'urbanisme.

- Michel LACAS,
- Michèle BENECH,
- Stéphane BONNEL,
- Sandrine ROBINET,
- Philippe DELATTRE.

Commission municipale : Information et Communication.

- Arnaud FABRE,
- Nadine STUBBÉ,
- Michèle BENECH,
- Sylvie CHEVALIER,
- Manuel CORTES,
- Greta BOCKLER.

Commission municipale : Développement durable et espaces verts.

- Stéphane BONNEL,
- Michèle BENECH,
- Christophe PALLEZ,
- Caroline VERTON,
- Philippe DELATTRE.

Commission municipale : Animations sportives, culturelles et festives.

- Arnaud FABRE,
- Michèle BENECH,
- Christophe PALLEZ,
- Sylvie CHEVALIER,
- Caroline VERTON,
- Patrice GASTON,
- Manuel CORTES,
- Delphine SANCHEZ,
- Luis NORINHA,
- Greta BOCKLER.

Commission municipale : Vie associative.

- Arnaud FABRE,
- Caroline VERTON,
- Patrice GASTON,
- Manuel CORTES,
- Luis NORINHA.

Commission municipale : Cérémonies municipales.

- Stéphane BONNEL,
- Delphine SANCHEZ,
- Luis NORINHA.

Commission municipale : Culture et patrimoine.

- Stéphane BONNEL,
- Michèle BENECH,
- Greta BOCKLER.

Commission municipale : Jeunesse.

- Michel LACAS,
- Arnaud FABRE,
- Sylvie CHEVALIER,
- Caroline VERTON,
- Julia GOMES,
- Delphine SANCHEZ,
- Daisy COCQUET,
- Greta BOCKLER.

Commission municipale : Transport.

- Stéphane BONNEL,
- Sandrine ROBINET,
- Greta BOCKLER.

Christophe PALLEZ est désigné **correspondant défense de la commune de Marles-en-Brie.**

Michel LACAS est désigné **correspondant de la commune de Marles-en-Brie auprès de la Mission Locale de la Brie et des Morins.**

DÉLÉGUÉS COMITÉS SYNDICAUX

Syndicat Départemental des Énergies de Seine-et-Marne (S.D.E.S.M.)

- Nadine STUBBÉ déléguée titulaire
- Éric PIASECKI délégué titulaire
- Greta BOCKLER déléguée suppléante

Syndicat Intercommunal d'Adduction d'Eau Potable et d'Assainissement de la région de la Houssaye-en-Brie (S.I.A.E.P.A.)

- Michèle BENECH déléguée titulaire
- Sylvie CHEVALIER déléguée titulaire
- Philippe DELATTRE délégué suppléant
- Éric PIASECKI délégué suppléant

COMMISSION D'APPEL D'OFFRES

Membres titulaires de la commission d'appel d'offres, présidée par le Maire :

- Nadine STUBBÉ, titulaire,
- Éric PIASECKI, titulaire,
- Philippe DELATTRE, titulaire

Membres suppléants de la commission d'appel d'offres, présidée par le Maire :

- Sandrine ROBINET, suppléante,
- Christophe PALLEZ, suppléant,
- Luis NORINHA, suppléant.

Syndicat Intercommunal d'Élaboration et de Gestion d'un Centre de Loisirs.

- Michel LACAS délégué titulaire
- Sylvie CHEVALIER déléguée titulaire
- Daisy COCQUET déléguée suppléante
- Greta BOCKLER déléguée suppléante

CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

Membres élus du conseil municipal pour siéger au Centre Communal d'Action Sociale (C.C.A.S.)

Administrateurs du conseil d'administration du centre communal d'action sociale :

- Michèle BENECH,
- Caroline VERTON,
- Julia GOMES
- Daisy COCQUET.

Administrateurs non élus du conseil d'administration du centre communal d'action sociale :

- Alfreda POISOT,
- Françoise LACAS,
- Claudine CHARLES,
- Huguette BRAVAUX.



DS
Agencement & Travaux d'intérieur

Pour tous vos travaux de rénovation et décoration

PEINTURE - CARRELAGE - ÉLECTRICITÉ
PLOMBERIE - MENUISERIE INTÉRIEURE/EXTÉRIEURE -
POSE DE CUISINES ET SALLES DE BAIN

Partenaire et fournisseur ARAN :
cuisines - salles de bain - dressings
<https://www.arancucine.it/www/fr/>

Mr SABLJAK
06 86 70 85 59
dsabljak@wanadoo.fr

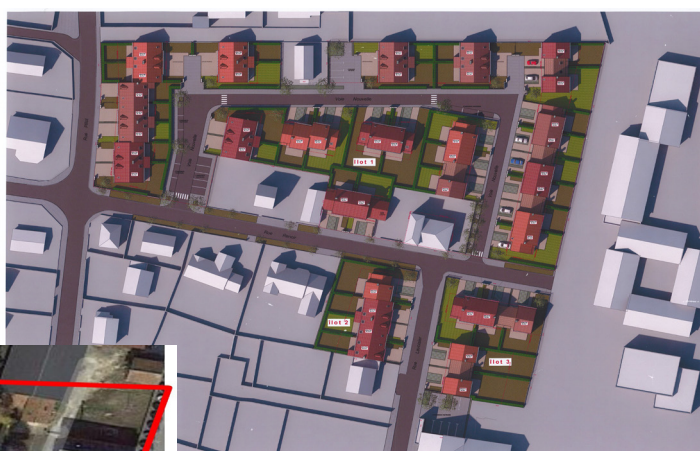
PROJETS - PERSPECTIVES



NOUVEL ESPACE DE VIE

Un espace de vie de 40 habitations avec une aire de jeux va prochainement voir le jour.

Il se situe dans l'enclave à Marles-en-Brie.



Le maire, et l'adjoint à l'urbanisme sont à votre disposition si vous souhaitez obtenir des informations.



Peinture, Décoration, Maçonnerie, Terrassement, Ravalement, Couverture

48, rue d'Ourceaux - 77610 Marles-en-Brie

Tél. : 01 64 07 80 50 Mob. : 06 24 36 35 58

www.batirenov77.com

batirenov77610@gmail.com

PAROLES DE JEUNES

Le conseil municipal, la commission communication
à l'écoute de la jeunesse de Marles-en-Brie.

Tu as des choses à dire ? Des passions à transmettre ?

Cet espace est pour toi (Et pour d'autres aussi 😊 ...) !



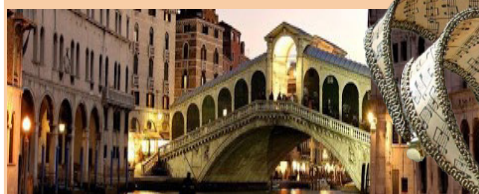
Un espace d'expression pour les "jeunes".

Nous recherchons quelques volontaires de moins de 18 ans pour animer la rubrique "Paroles de jeunes" de cette gazette.

Si tu es tenté(e), fais-toi connaître en mairie : En appelant au 01 64 42 55 80 ou par courriel : mairie-marles-en-brie@wanadoo.fr, par le site Internet de la mairie rubrique "contact => contacter par formulaire" ou via notre page Facebook municipalité de Marles-en-Brie.

*Pizzeria
Da Renato*

RISTORANTE ITALIANO



Ouvert
du lundi au samedi
de 12h à 14 h
et de 19h à 22h30

54, avenue de Verdun

77610 Fontenay-Trésigny

Tél. : 01 64 25 25 19



La Ferme du Moulin

VOLAILLES ET PRODUITS FERMERS

Rue Caron - 77610 Marles-en-Brie
Tél. : 01 64 25 22 10

www.lafermedumoulin.fr

Ouvert :
Du lundi au samedi
De 9h30 à 19h sans interruption
(Sauf dimanche et jours fériés)

TRAVAUX - AMÉNAGEMENT

RUE CARON : RÉFECTION ALLÉE PIÉTONNE

La société WIAME a démarré les travaux la semaine du 25/01/2021 qui ont consisté en la réfection en enrobé d'une partie du trottoir côté pair (du N° 36 bis au N°46) aux normes « personne à mobilité réduite » ainsi que les accès riverains.

Coût des travaux : 46 484,16 € TTC

Subvention : 7 000 € TTC au titre du produit des amendes de police

Reste à charge pour la commune : 39 484,16 € dont 7 747,36 € de TVA à récupérer



Poisot
optique



*Bientôt près de chez vous !
Votre nouvel opticien indépendant*

*Situé 10 rue Curie (CC Intermarché)
À Fontenay-Trésigny*

OUVERTURE MAI 2021

Au plaisir de vous rencontrer

Cindy POISOT

Nationale



**DÎNERS AMÉRICAINS,
RESTAURANT ROUTIER**

Souhaitez-vous passer une soirée agréable et conviviale autour d'un repas délicieux dans un restaurant ?

Découvrez notre restaurant le Nationale 4, et laissez-vous convaincre par nos nombreuses recettes succulentes.

Passez de douces soirées dans notre bel et agréable espace extérieur.

Vous pouvez commander à emporter !

**ZAC Val Bréon
77610 Châtres
Tél. : 01 64 07 61 02**

ROUTE DES CHAPELLES BOURBON : CRÉATION POINT LUMINEUX SOLAIRE

Le SDESM (Syndicat Départemental des Énergies de Seine-et-Marne) et l'entreprise SATELEC ont effectué la création d'un point lumineux solaire.

Coût des travaux : 5 112 € T.T.C.

Subvention : 2 982 €

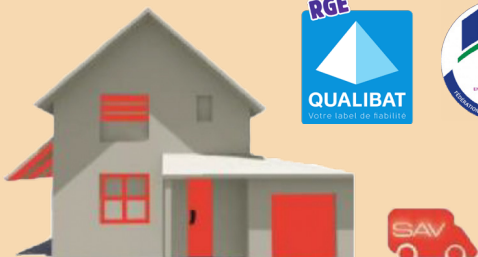
Reste à charge pour la commune : 2 130 € H.T.



HORVAIS

Zone Artisanale
13 rue Victor Hugo 77610 Fontenay-Trésigny
Tél.: 01.64.25.20.01 Fax : 01.64.25.99.30.
contact@horvais.fr

- FENÊTRES
- VOLETS ROULANTS
- RIDEAUX MÉTALLIQUES
- MOTORISATION
- RÉPARATION



UNE MARQUE V.THERM SERVICES

Installation, entretien et dépannage chauffage

Devis gratuits - À votre service 5j/7j



38 rue de la Brèche aux Loups 77610 MARLES EN BRIE
Tel : 09 86 66 36 77 Mail : contact@veroneo.com
Web : www.veroneo.com





POSE DES CANDÉLABRES RUE DE LA CROIX SAINT PIERRE

(Voir article enfouissement des réseaux aériens rue de la Croix Saint-Pierre - la gazette Marloise N°1)

CHEMIN DU MOULIN

Répartition de la couche superficielle appelée grattage récupérée des travaux rue d'Ourceaux.

Ce grattage a été réparti devant les habitations afin de faciliter la circulation des véhicules à cet endroit et limiter les nuisances.

Les travaux ont été effectués par la société WIAME, sans aucun frais pour la commune. Cette "récupération" a permis de valoriser une matière qui aurait été retraitée avec un coût écologique non négligeable.



Couverture
Zinguerie
Rénovation
Maçonnerie

Tél.: 06 69 66 06 22 / 06 42 74 63 34

MIROITERIE



- Fenêtre
- Porte d'entrée
- Porte fenêtre
- Volet
- Porte de garage
- Portail
- Baie vitrée
- Bris de glace
- Miroir
- Garde Corps
- Crédence
- Paroi de douche
- Verre décoratif

12 impasse de la Fosse Rouge ZA Lavoisier
77220 Presles-en-Brie
Tél. : 01 64 07 45 09 - Mob. : 06 34 48 71 93
<https://www.miroiteriesmv.fr/>

LABEL VILLES ET VILLAGES FLEURIS



Le label « Villes et Villages Fleuris » existe depuis une soixantaine d'année et a rassemblé 4 471 communes labélisées en 2020 sur tout le territoire Français.

Ce label récompense l'engagement des communes en faveur de l'amélioration du cadre de vie et la stratégie globale d'attractivité mise en place à travers le fleurissement, le paysage et le végétal. Il prend en compte la place accordée au végétal dans l'aménagement des espaces publics,

la protection de l'environnement, la préservation des ressources naturelles et de la biodiversité, la valorisation du patrimoine botanique français, la reconquête des cœurs de ville. L'attractivité touristique et l'implication du citoyen au cœur des projets.

Le label constitue un outil d'aide au quotidien pour les communes qui souhaitent améliorer le bien-être de leurs habitants et préserver l'identité de leurs territoires tout en développant leur cadre de vie.

La labellisation « Villes et Villages Fleuris » s'effectue à différents niveaux :

Ø Les communes qui souhaitent intégrer le label s'inscrivent auprès de leur département.
Ø Le département sélectionne et accompagne les communes susceptibles d'intégrer le label.

Ø La région attribue les trois premiers échelons du label et sélectionne les communes susceptibles d'être labélisées « 4 fleurs ».

Ø Le CNVVF attribue la 4ème Fleur et coordonne le processus global de labellisation ainsi que les différentes distinctions : Trophée « Fleur d'Or », label « Département Fleuri », prix de l'attractivité touristique.

La diversité des membres du jury reflète l'ensemble des valeurs portées par le label « Villes et Villages Fleuris » : des élus, des professionnels du tourisme, des techniciens de communes, des professionnels du paysage et de l'horticulture, des professionnels de l'aménagement et de l'environnement. Environ 2 000 personnes sillonnent ainsi chaque année la France pour apprécier les actions des communes et de leur apporter des conseils adaptés.

Notre commune souhaite s'engager dans la démarche de labellisation pour promouvoir le fleurissement du village, le cadre de vie et les espaces verts.



CONCOURS DE MAISONS FLEURIES

Les élus municipaux de la commission **Développement durable et espaces verts** organisent un concours de maisons fleuries sur la commune.

Les détails du règlement du concours vous seront communiqués ultérieurement. Le jury effectuera un passage dans les rues de Marles-en-Brie le 26 juin 2021.



À VOS AGENDAS !

Un nettoyage de printemps géré par la mairie est prévu le 10 avril 2021

INFOS PRATIQUES

INSCRIPTION SCOLAIRE RENTRÉE SEPTEMBRE 2021



Les enfants nés en 2018 peuvent, dès à présent, être inscrits. Vous pouvez vous déplacer au secrétariat de la mairie, aux jours et heures d'ouverture habituels au public, muni de votre livret de famille et du carnet de santé de l'enfant.

Vous pouvez également remplir le formulaire, présent sur le site internet de Marles-en-Brie ([ACCUEIL / ENFANCE / JEUNESSE / SCOLARITÉ / INSCRIPTIONS SCOLAIRES](#)) modifiable et le renvoyer,

accompagné des pièces justificatives (voir ci-dessus) par mail à l'adresse suivante : mairie-marles-en-brie@wanadoo.fr

TROUVER UN MÉDECIN - UN RDV DE CONSULTATION

ANNUAIRE DE SANTÉ AMELI.FR

Pour trouver rapidement un professionnel de santé ou un établissement de santé, vous pouvez consulter la page de recherche du site de l'assurance maladie en allant sur l'adresse Internet suivante : <http://annuaire.sante.ameli.fr/>

SERVICE DE CONSULTATION DE MÉDECINE GÉNÉRALE

Face à la désertification médicale dont souffre la Seine-et-Marne, la commune de Marles-en-Brie vous informe qu'il existe un plateau technique de consultations non programmées (sans prise de rendez-vous) qui a vocation à accueillir les patients qui nécessitent une consultation de médecine générale.

Celui-ci se trouve à l'hôpital de Forcilles, à Ferolles-Attilly (77150). Les consultations sont assurées, du lundi au vendredi, de 9h. à 18h.

Vous pouvez également prendre un rendez-vous pour une consultation en médecine générale en composant le **01.60.64.60.60**. Plus d'infos <http://hopital-forcilles.cognacq-jay.fr/>



CIRCUITS DE RANDONNÉE

Vous pouvez trouver sur la page du site internet de Marles-en-Brie (<https://marlesenbrie.fr/fr/rb/338756/circuits-de-randonnee-2>) une sélection de circuits de randonnée proches de la commune.

Des itinéraires balisés vous permettront de (re)découvrir paysages, monuments, faune et flore de notre belle région de Brie.

Pour que celle-ci reste un plaisir, quelques conseils avant de partir en randonnée :

- Bien penser à son équipement (chaussures, vêtements, ...)
- Bien préparer son sac à dos (alimentation, hydratation, ...)
- Penser à la trousse de secours, charger le téléphone mobile...
- S'informer sur la météo, la typologie du parcours, son

niveau de difficulté et les consignes de sécurité (notamment lorsque le parcours traverse des aires de chasses, des cours d'eau, ...),

- Organiser sa randonnée (aire de départ/d'arrivée, informer ses proches du lieu où on randonne, les informations sur les lieux, la faune et la flore présentes sur le parcours...),
- S'entraîner à lire les cartes topographiques si besoin....



ACCUEIL DE LOISIRS

Depuis juillet 2019, la mairie organise un Accueil de Loisirs en partenariat avec l'association "Familles Rurales".

Il favorise le développement de l'autonomie, il permet l'apprentissage de la vie collective et des différences.

On y trouve des activités variées en rapport avec les thématiques choisies (activité cuisine, création de jeux, travaux manuels...).

Des sorties ont été mises en place : visite de la ferme du Moulin, Parc des félins, les Rapaces à Provins, cinéma de Coulommiers et grâce au prêt d'un véhicule de l'E.P.M.S (établissement public médico-social, Fondation HARDY), il a été possible d'aller à la piscine de Fontenay-Tresigny.

Cet accueil est ouvert à tous les petits marlois, scolarisés ou non à Marles-en-Brie.



COMPOSTAGE DOMESTIQUE

Le SIETOM vous invite à diminuer le volume de votre poubelle d'ordures ménagères en privilégiant le retour au sol de la matière organique.

Nous vous proposons de découvrir ci-dessous les nombreux bénéfices de cette pratique écologique et économique.

Les avantages de la pratique du compostage :

- Réduire le volume de votre poubelle d'ordures ménagères de 40 kg par an en moyenne par personne,
- Vous sortez moins souvent votre bac le jour de la collecte,
- Diminuer, voire supprimer vos voyages à la déchetterie pour le transport de déchets verts
- Une partie des tontes, taille de vos arbustes, ramassage de feuilles..., est absorbée par le composteur,
- Économiser des achats de terreau ou d'engrais pour vos plantations dans le jardin ou vos plantes d'intérieur,
- Le compost issu de la transformation de vos déchets organiques est un engrais naturel,
- Enrichir et protéger votre sol par l'apport de cet amendement naturel et d'excellente qualité



• Le compost peut être utilisé comme paillis ou pour le rempotage selon son niveau de maturation.

L'acquisition gratuite et l'accompagnement systématique :

Le syndicat finance l'achat du matériel avec le soutien de l'A.D.E.M.E. et de la Région Île-de-France.

Pour encourager la pratique du compostage, les élus ont opté en début d'année 2015 pour la gratuité des composteurs.

Une initiation est systématiquement organisée lors du retrait du matériel afin de permettre aux habitants d'acquérir les bases indispensables au démarrage.

Si vous souhaitez participer à l'initiation gratuite au compostage sans faire l'acquisition d'un composteur, **contactez le SIETOM77 au : 01 64 07 37 83 – prevention@sietom77.com**

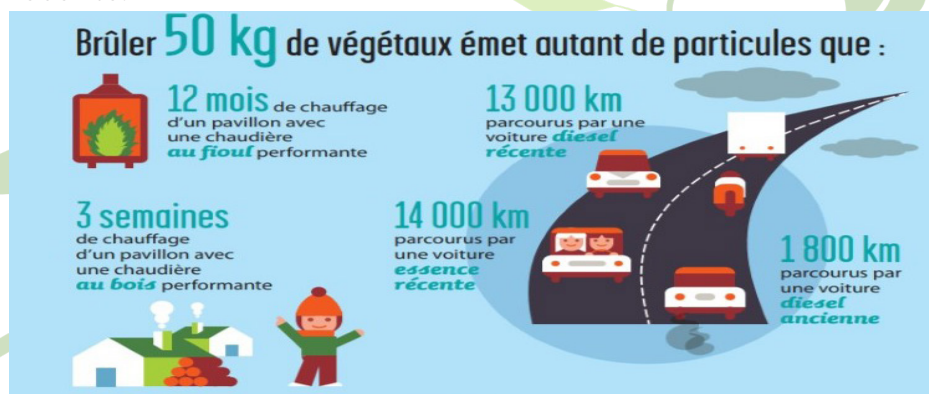


CIVISME - BIEN VIVRE ENSEMBLE

Le bien vivre ensemble repose sur le respect mutuel, l'acceptation de la pluralité des opinions, des interactions dans l'ouverture et la coopération, des relations bienveillantes, ainsi que sur le refus de s'ignorer ou de se nuire. Ainsi, les habitants vivants dans un environnement de diversité sociale et culturelle devraient développer une culture de paix, comprenant le respect et l'appréciation mutuels, le bon voisinage, et des relations coopératives.

INTERDICTION DE BRÛLAGE DES DÉCHETS À L'AIR LIBRE

Le saviez-vous ? Brûler 50 kg de déchets verts émet autant de particules que 13 000 km parcourus par une voiture diesel récente.



LES SANCTIONS APPLICABLES SUIVANT LE TYPE DE DÉCHETS

TYPE DE DÉCHETS / PRODUCTEUR	TEXTE	OBJET VISÉ - INTÉRÊTS PORTÉS PAR LE TEXTE	ARTICLE	QUI CONTRÔLE ?	SANCTION APPLICABLE
Déchets des particuliers	Code de la santé publique et règlement sanitaire départemental	Protection de santé et hygiène publique	Art. 84 du règlement sanitaire départemental type	Police du maire	Contravention 3 ^{ème} classe NATINF 3671
Déchets des professionnels des espaces vert	Code de l'environnement	Gestion des déchets sans nuire à l'environnement ni à la santé humaine.	Art. L541-3 du code de l'environnement	Police des déchets: maire	Délit (gestion de déchets sans satisfaire aux prescriptions du code) Art. L541-46 NATINF 10299
Collectivité	Code de l'environnement	Gestion des déchets sans nuire à l'environnement ni à la santé humaine.	Art. L541-3 du code de l'environnement Art. 84 du règlement sanitaire	Police des déchets: maire	Délit (gestion de déchets sans satisfaire aux prescriptions du code) Art. L541-46 NATINF 10299
Agriculteurs	Code rural et de la pêche maritime	Aménagement et développement durable de l'espace rural	Art. D 615-47 du code rural	Police spécial code rural	Pénalités pour les agriculteurs demandant les aides



SYSTÈME D'ALERTE COMMUNAL

Vous pouvez vous inscrire gratuitement au service d'alerte communal en communiquant votre numéro de portable en mairie. Ce système qui est basé sur une application informatique, permet l'envoi d'un SMS afin d'informer et/ou d'alerter simplement, efficacement et rapidement les habitants de Marles-en-Brie qui le souhaitent. À titre d'exemple, cela peut concerner une alerte météo, une coupure d'énergie électrique, une coupure d'eau, un manque ou une suppression de transport, une animation dans le village, etc.

RÉGLEMENTATION CONCERNANT L'UTILISATION D'ENGINS BRUYANTS



Les articles R.1334-30 à R.1334-7 et R.1337-6 à R.1337-10-2 du Code de la Santé Publique traitent des bruits de voisinage :

On distingue trois catégories de bruits de voisinage :

- les bruits de "comportements" ou bruits "domestiques",
- les bruits provenant des activités professionnelles non classées pour la protection de l'environnement et des activités sportives, culturelles ou de loisirs,

- les bruits provenant des chantiers publics et privés.

Les horaires des activités bruyantes susceptibles de causer une gêne pour le voisinage, effectuées par les particuliers, à l'extérieur ou à l'intérieur des bâtiments, tels les travaux de bricolage, de rénovation et de jardinage nécessitant l'utilisation d'engins bruyants (bétonnières, perceuses, raboteuses, scies, système d'irrigation, tondeuses à gazon, tronçonneuses, etc.) sont autorisés :

- Du lundi au vendredi : de 8 h. 00 à 12 h. 00 et de 14 h. 00 à 20 h. 00,
- Le samedi : de 9 h. 00 à 12 h. 00 et de 14 h.00 à 19 h. 00,
- Et le dimanche : de 10 h. 00 à 12 h. 00.

Les travaux bruyants d'entretien, de réglage de moteurs et de réparation de véhicules sont interdits sur la voie publique. Les réparations de courte durée permettant la remise en service d'un véhicule immobilisé par une avarie sont tolérées.

Les horaires des activités bruyantes susceptibles de causer une gêne pour le voisinage, effectués par les professionnels, à l'extérieur ou à l'intérieur des bâtiments, l'entretien des espaces verts, les travaux de voirie et les travaux concernant les bâtiments existants et leurs équipements, sont autorisés :

- Du lundi au vendredi : de 8 h. 00 à 12 h. 00 et de 14 h. 00 à 20 h. 00,
- Et, le samedi : de 9 h. 00 à 12 h. 00 et de 14 h.00 à 19 h. 00.



*Parce que Recevoir
est tout un Arts !*

*Traiteur
Organisateur de réception
Recherche de salles
Séminaires, mariages,
fêtes familiales*



18 Avenue du Général DE GAULLE
77610 Marles en Brie -
Tél : 01.64.42.68.38
Mob : 06.08.68.74.79
E-mail : artstraiteur@wanadoo.fr
www.arts-traiteur.com

Isabelle ERDMANN
Cédric FONTUGNE
Agents généraux associés
Orias 12069153 -18007328



2 agences à votre service

8 avenue de Strasbourg

77120 Coulommiers

Tél. : 01.64.03.02.49

12 rue de la Gare

77360 Vaires-sur-Marne

Tel. :01.60.20.19.97

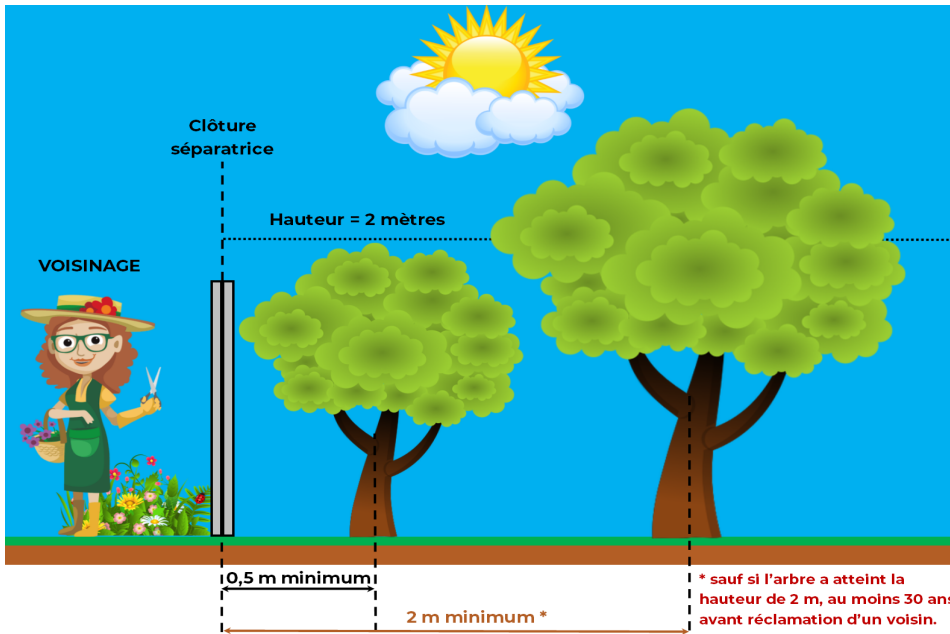
Confiez la gestion de vos risques
à un entrepreneur comme vous,
votre agent Gan



Gan Assurances • Compagnie Française d'assurances et de réassurances - Société anonyme au capital de 193 107 400 euros - RCS Paris 542 063 797 - APE : 6512Z - Siège social : 15-10 rue d'Amberg - 75003 Paris - Tél. : 01 70 94 20 00 - www.gan.fr - Direction Réclamations Clients - Gan Assurances - 5 place Marcel Paul - 92024 Nanterre - E-mail : reclamations@gan.fr - Entreprise régie par le code des assurances et soumise à l'Autorité de Contrôle Prudential et de Résolution (ACPR), 4 place de Budapest - CS 92459 - 75436 Paris Cedex 09.

Règlementation plantation : Haies / Arbres

Les distances de plantation sont très précisément fixées par la loi (art. 673 du Code Civil).



Mon voisin ne remplit pas ses obligations

Avant toute chose, essayez, dans la mesure du possible de maintenir le dialogue et de discuter des solutions éventuelles avec votre voisin. Réussir à trouver un accord à l'amiable doit être votre priorité absolue. La paix entre voisins n'a pas de prix, et malgré les tensions, un accord amiable reste toujours la voie la plus simple.

DÉPASSEMENT DES VÉGÉTAUX CHEZ LE VOISIN

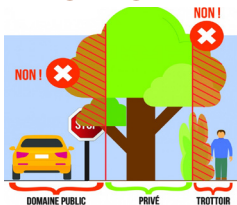


Les branches dépassant chez le voisin doivent être élaguées au niveau de la limite séparatrice. Le voisin n'a pas le droit de tailler lui-même les branches.

Les simples racines, ronces ou brindilles dépassant sur votre terrain peuvent être coupées sans autorisation de la part du voisin.

Les fruits accrochés à des branches dépassant chez le voisin ne peuvent pas être cueillis. Il faut attendre que les fruits soient tombés au sol pour les récupérer.

ARBRES ET ARBUSTES SITUÉS SUR LE TROTTOIR



Les arbres et les haies ne doivent pas constituer un danger pour la circulation routière ni empêcher de marcher sur le trottoir.

TAILLE DE HAIE MITOYENNE



La responsabilité de la taille d'une haie mitoyenne incombe aux deux voisins. Les voisins doivent se mettre d'accord sur la taille et sur les éventuels frais liés à la taille.

DÉBROUSSAILLAGE OBLIGATOIRE



À moins de 200 mètres de terrains en nature de bois, forêts, lande, maquis, garrigue, plantations ou reboisement.

Autour d'une construction (rayon de 50 mètres) et autour des chemins d'accès (rayon de 10 mètres).

ABATTAGE ARBRE



En règle générale, il n'est pas nécessaire de faire de démarches spécifiques. Si l'arbre est mort, cassé, renversé ou encore dangereux, aucune déclaration n'est à soumettre en mairie.

ÉVACUATION DES DÉCHETS



Il est interdit de brûler les déchets verts (gazon tondu, haie taillée, feuilles mortes, branches...) dans son jardin. Il est recommandé de déposer ces déchets en déchetterie ou d'en faire un compost.

RECENSEMENT MILITAIRE

Tout jeune Français qui a 16 ans doit faire la démarche de se faire recenser :

- auprès de la mairie de son domicile,
- ou auprès de la mairie de la commune où est situé l'organisme auprès duquel il a fait élection de domicile.

Un Français de naissance doit se faire recenser entre le jour de ses 16 ans et le dernier jour du 3eme mois qui suit celui de l'anniversaire.

Si les délais ont été dépassés, il est toujours possible de régulariser sa situation jusqu'à l'âge de 25 ans en procédant de la même manière que pour un recensement classique. Le jeune doit faire la démarche lui-même. S'il est mineur, il peut se faire représenter par l'un de ses parents.

BIENTÔT 16 ANS !
PENSEZ AU RECENSEMENT
C'EST OBLIGATOIRE

JDC
OBJECTIF CITOYEN
 LE PARCOURS DE CITOYENNETÉ

SGA
 DIRECTION DU SERVICE NATIONAL

www.defense.gouv.fr/jdc

Il doit se rendre à sa mairie avec les documents suivants :

- Carte nationale d'identité ou passeport valide
- Livret de famille



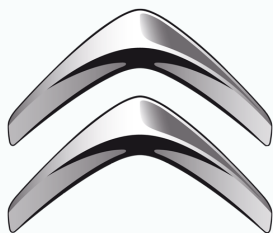
REMISE DE LA RÉCOMPENSE DU CONCOURS D'ILLUMINATIONS DE NOËL À LA FERME DU MOULIN EN PRÉSENCE DU MAIRE ET DES ADJOINTS

GARAGE BERTRÉ Jean-Jacques

157 avenue du Général de Gaulle
77610 MARLES-EN-BRIE

Tél. : 01 64 25 95 07
Fax. : 01 64 42 61 86

garagebertre@orange.fr



CITROËN



Mouillard Couverture Charpente

PAS DE TOIT SANS MOI !

Entreprise de couverture à Marles-en-Brie

Sollicitez l'équipe de Mouillard Couvertures Charpentes pour la réalisation de tous les travaux de toiture !

M.C.C.

CHARPENTE - COUVERTURE - ISOLATION
ZINGUERIE - VELUX

121 avenue du Général de Gaulle
77610 MARLES-EN-BRIE
Appelez au 09 74 56 75 78

<https://www.mcc-couvertures.fr/>

COUP D'OEIL SUR...

Recherche médecin généraliste pour Marles-en-Brie



Article paru dans la République de Seine-et-Marne du 1er mars 2021

RÉSERVEZ VOTRE VTC

RÉSERVATION UNIQUEMENT À L'AVANCE
24H/24 7J/7

Téléchargez notre application sur

Disponible sur Google Play | Disponible sur App Store

WWW.MYVTCCONNECT.COM

myvtconnect | myvtconnect | myvtconnect | 06 70 72 93 48

Les services techniques



POSE DE 11 TONNES D'ENROBÉ À FROID ROUTE DE LA CROIX SAINT PIERRE ET ROUTE DE CRÈVECOEUR-EN-BRIE POUR BOUCHER LES TROUS FORMÉS PAR LES VÉHICULES LORS DES INTEMPÉRIES DE JANVIER ET FÉVRIER 2021

Bien souvent on ne les "voit" pas, et on imagine mal le travail qui est accompli au quotidien. Les "gars", comme on les appelle, font preuve de polyvalence et de professionnalisme. Présents souvent en pleine nuit, récemment pour saler les rues bien avant que les habitants s'éveillent, et quand un problème urgent survient sur le territoire de la commune.

Ce ne sont pas que des bras qui embellissent votre commune mais aussi des personnes responsables qui veillent sur la quiétude et la sécurité des habitants.

TRIBUNE LIBRE DE L'OPPOSITION

Un an après...rien de nouveau.
Chères Marloises, chers Marlois,
Cela fait maintenant un an que nous subissons une crise sanitaire et économique sans précédent ; un an que nous vivons avec la peur d'un virus toujours aussi insidieux; un an que beaucoup se battent pour garder leur emploi, leur salaire, ou ne serait-ce qu'un minimum de stabilité financière ; un an que nous manquons tous d'une vie sociale et familiale normale.

Cela fait aussi un an que la vie de notre village est à l'arrêt ou presque.
Notre équipe minoritaire poursuit son travail au sein du conseil municipal et nous avons à plusieurs reprises fait part de nos remarques concernant des points que nous pensons nécessaires à améliorer. S'agissant par exemple de l'accompagnement des personnes âgées ou en difficulté dans cette période compliquée ou encore de la gestion de cas Covid au sein de l'école (cantine/garderie) : nous aurions espéré une communication plus efficace et réactive. Nos remarques ont été entendues et nous espérons qu'elles seront prises en compte.

Nous souhaitons de tout cœur que les jours à venir soient bien meilleurs à tous points de vue.

En attendant, prenez-soin de vous et gardez le moral. L'équipe Marles Ensemble

N° UTILES / URGENCES



SAMU Gendarmerie Pompiers N° d'urgence Européen Urgence SMS Malvoyant SAMU social Enfance maltraitée



SOS Médecins.....	3624
Médecin de garde 24/24 - 7/7.....	0 825 826 505
Pharmacie de garde	01 60 71 58 00
Urgences du site de fontainebleau	
• Urgences adultes	01 60 74 11 11
• Urgences pédiatriques	01 60 74 12 96
• Urgences gynécologiques	01 60 74 14 37
	01 60 74 12 77
• Urgences obstétricales.....	01 60 74 12 70
	01 64 74 12 77
Permanence des soins dentaires	01 64 79 75 29
Croix rouge Écoute	0 800 306 306
Violences conjugales	3919
Centre anti-poison	01 40 05 48 48
Urgence Gaz	0 900 473 333
Urgence Électricité	0 810 333 018

Pharmacies ouvertes 24h/24h

Pharmacie de la Gare :
3 place de la révolution
77680 Roissy-en-Brie
Tél. : 01.60.64.22.88.

Pharmacie Khun :
Centre commercial Bay
1 Av. de Lingfeld
77200 Torcy
Tél. : 01.60.05.86.36.



INFIRMIÈRES LIBÉRALES

Mme STEICHEN Karine
Mme FABRE Sophie
Tél. : 06 32 57 87 88



Maison de Santé Hardy
13 Rue Lavoisier
77610 MARLES-EN-BRIE
Tel accueil: 07 80 77 37 64

- Chirurgien-Dentiste,
- Diéticienne-nutritionniste,
- masseur-Kinesithérapeute,
- Pédicure-podologie,
- Psychologie.

Doctolib
<https://www.doctolib.fr/>

Association Aide à domicile Centre 77

Association loi 1901 à but non lucratif
23 rue du Général Leclerc
77540 Rozay-en-Brie
Tél. : 01 64 07 76 10



Gendarmerie de Mortcerf :

01 64 04 30 24

Gendarmerie de Rozay-en-Brie :

01 64 25 60 25



Maison départementale des solidarités de Tournan-en-Brie

Du lundi au vendredi, de 9h à 12h30 et de 13h30 à 17h - fermé le mardi après-midi - Secrétariat assistante maternelle : 01 64 25 07 25 - Service PMI petite enfance : 01 64 25 03 60 - Direction : 01 64 25 03 70 - Service de l'aide sociale à l'enfance : 01 64 25 03 75 - Secrétariat RSA : 01 64 25 07 40 - Service de l'allocation personnalisée d'autonomie : 01 64 25 07 05.

Retrouvez-nous sur le site Internet de la Mairie : www.marlesenbrie.fr



Ou sur le compte Facebook de la Mairie : "Municipalité de Marles en Brie"



N'HÉSITÉZ PAS À NOUS FAIRE PART DE VOS REMARQUES, VOS SUGGESTIONS ET COMMENTAIRES SUR CETTE GAZETTE MARLOISE

PAR COURRIEL : mairie-marles-en-brie@wanadoo.fr

OU PAR MESSAGES DANS LA BOÎTE AUX LETTRES (VERTE) DE LA MAIRIE.